



## Conseil Communautaire en date du

**Vendredi 14 juin 2024**

## Compte rendu de la séance

**L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze juin, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.**

**Membre en exercice : 40**

**Membres présents : 13**

**Abs : 25**

**Pouvoirs : 02**

**Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.**

**Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 07 juin 2024 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.**

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉSIGNE** Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

### **1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 16 avril 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **2. Fixation taux de TEOM**

Le Président propose de maintenir le taux de 12%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 3. Ressources humaines : attribution d'une prime pouvoir d'achat

02B-200015162-20240730-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Monsieur Jean-Claude Franceschi présente aux membres du conseil communautaire le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant une création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 4. Ressources humaines : taux de promotion avancements de grade

Le Président rappelle au conseil que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 5. Demande de subvention mise en sécurité du stade Antisanti

Monsieur Jean-Claude Franceschi fait état de la détérioration de la clôture du stade d'Antisanti qui pose problèmes en matière de sécurité des joueurs en plus de permettre l'accès à l'aire de jeu à des animaux en divagation.

Le montant des travaux est de 54 623,80 € avec un soutien financier de la Collectivité de Corse de 80%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 6. Demande de subvention mise en sécurité de l'aire de jeu de Moïta

Monsieur Jean-Claude Franceschi fait état de la détérioration de la clôture de l'aire de jeu de Moïta La clôture de cette aire de jeu présente aujourd'hui des fragilités qui rendent dangereuse sa fréquentation par les enfants ce qui nécessite des travaux de sécurisation pour un montant de 9 023 € HT avec un soutien financier de la Collectivité de Corse de 80%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 7. Demande de subvention pour l'acquisition de poids lourds

Le Président explique que l'acquisition de deux engins poids lourds de type

Ampliroll est nécessaire à la mise en œuvre de l'évolution des méthodes de collecte.

Ces derniers sont en effet nécessaires à la levée des points d'apport volontaire.

Le coût HT a été évalué à 614 000€ avec un soutien financier de la Collectivité de Corse de 80%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### 8. Demande de subvention pour les études préalables du plan déchets

Le Président sollicite l'approbation du conseil pour les travaux préparatoires nécessaires à l'installation de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets dans l'Oriente.

Le coût est de 40 000 € avec un soutien financier de la Collectivité de Corse de 80%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

## 9. Présentation du compte de gestion et approbation du compte administratif de l'OTI

02B-200015162-20240730-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2024

	OPERATIONS EXERCICE 2023		RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023	AFFECTATION AU BP 2024
	MANDATS	TITRES			
FONCT	166 586,23	41 586,05	-125 000,18	551 016,77	→ 002
INV	4 437,00	7 099,20	2 662,20	12 665,90	→ 001
				<b>563 682,67</b>	
				SOLDE RAR INV -3 183,20	
				<b>560 499,47</b>	

Vote : Pour : 12 Contre :00 Abstention : 03

## 10. Approbation du budget primitif de l'OTI

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	778 125,20	287 350,00 REPORT EN 002 : 551 016,77
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>778 125,20</b>	<b>838 366,77</b>
INVESTISSEMENT	53 182,70 RAR 2023 : 7 916,00	43 700,00 REPORT EN 001 : 12 665,90 RAR 2023 : 4 732,80
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>61 098,70</b>	<b>61 098,70</b>
<b>TOTAL</b>	<b>839 223,90</b>	<b>899 465,47</b>
SUR-EQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT	<b>60 241,57</b>	

Vote : Pour :12 Contre :00 Abstention : 03

## 11. Attributions des subventions aux associations

Monsieur Jean-Claude Franceschi propose au conseil communautaire l'attribution de subventions aux associations.

Vote : Pour :12 Contre :00 Abstention : 03

## 12. Questions diverses

### Interventions :

- Monsieur Dominique Luciani veut aborder le sujet des vélos et plus particulièrement la procédure de location.
- Le Président explique qu'en effet l'application dédiée à la gestion des locations de vélos a connu de gros problèmes techniques mais peut-être aussi administratif et qu'il va falloir trouver une solution pérenne.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h55.